



RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Année scolaire 2026 – 2027

Commune de Moustoir-Ac

Ce règlement a pour objectif d'assurer un accueil sécurisé, respectueux et serein pour l'ensemble des enfants fréquentant les services périscolaires de la commune.

1. RESTAURANT SCOLAIRE

Informations générales

Adresse : 5 espace Ker Ann Holl – Moustoir-Ac

Téléphone : 02.97.63.47.80 – 06.77.11.56.40

Le restaurant scolaire est un service communal destiné aux enfants scolarisés sur la commune.

Horaires

Service	Horaires
accueil des enfants	à partir de 11h55

Pendant l'interclasse et le déjeuner, les enfants sont placés sous la responsabilité des agents communaux.

Tarifs des repas

Situation	Tarif
Repas réservé	4.07 €
Repas sans réservation	8.14 €

Tarifs sous réserve de validation du Conseil Municipal le 29 juin 2026.

Attention les tarifs peuvent être modifiés par délibération du Conseil Municipal pendant l'année scolaire

Le prix comprend :

- fabrication des repas
- le service et la surveillance
- l'entretien des locaux
- le matériel et les charges de fonctionnement

A titre indicatif, le prix du repas est d'environ 7.00€ pour la commune.

Réservation et annulation

Réservations et annulations via le portail famille Arpège.

Date limite obligatoire :

- ***le jeudi soir pour la semaine suivante.***

Toute réservation hors délai entraînera l'application du tarif majoré et toute annulation entraînera l'application du tarif correspondant.

En cas d'absence..

Sortie scolaire

Les repas sont automatiquement annulés par les écoles.

Maladie

- **Maternelle (PS à GS) :** repas non facturé
- **Primaire (CP à CM2) :** déduction uniquement sur présentation d'un justificatif médical déposé sur le portail famille.

Les justificatifs envoyés par mail ne seront pas traités.

Menus

Les menus sont élaborés par la commission cantine composée :

- d'élus
- de deux représentants du CMJ
- du prestataire de restauration
- des responsables du restaurant scolaire
- de représentants des parents d'élèves

Les menus sont affichés :

- dans les écoles
- au restaurant scolaire
- sur le site internet de la mairie
- sur le portail famille Arpège

Facturation

Les factures sont envoyées par mail et disponibles sur le portail famille.

La facturation est mensuelle avec règlement à M+2.

Modes de paiement

- ✓ prélèvement automatique
- ✓ paiement en ligne
- ✓ espèce en mairie

Impayés

En cas de non-paiement :

1. première relance
2. seconde relance
3. transmission du dossier à la Trésorerie

Pour toute difficulté financière, les familles sont invitées à contacter la mairie afin d'échanger sur leur situation.

Santé et sécurité

Les repas respectent les normes nutritionnelles et sanitaires en vigueur.

Aucune nourriture extérieure n'est autorisée.

En cas d'allergie ou de régime alimentaire spécifique, un justificatif médical devra être fourni lors de l'inscription.

Règles de vie

Pendant les repas, les enfants doivent :

- ✓ respecter les agents, respecter leurs camarades, respecter les locaux et le matériel

sont interdits :

- les jeux dangereux
- les bagarres
- les comportements irrespectueux
- les objets dangereux

Sanctions

En fonction de la gravité ou de la répétition des comportements :

- ❖ avertissement oral
- ❖ avertissement écrit
- ❖ convocation des familles
- ❖ exclusion temporaire ou définitive

2. GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Informations générales

Adresse : Place du 19 mars 1962 – Moustoir-Ac

Téléphone : (permanence le matin 06.70.84.33.64) ; (permanence le soir : 06.77.11.56.40)

Horaires

Période	Horaires
Matin	7h00 – 8h30
Soir école privée	16h30 – 19h00
Soir école publique	16h15 – 19h00

Inscription

Le service est réservé aux enfants scolarisés à Moustoir-Ac.

L'inscription doit être réalisée via le portail famille.

- Aucune réservation préalable n'est nécessaire.

Fonctionnement

La garderie est un service d'accueil permettant de répondre aux besoins des familles.

Les enfants disposent librement de :

- jeux
- matériel de dessin
- espace calme

Aucune activité pédagogique spécifique n'est organisée.

Tarifs

Service	Tarif
¼ d'heure commencée	0.37 €
Tarif après fermeture (par ½ heure)	5.80 €

Tarifs sous réserve de validation du Conseil Municipal le 29 juin 2026.

Accueil des enfants

Le matin

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur des locaux.

Le soir

Les enfants sont remis uniquement :

- aux responsables légaux
- ou aux personnes autorisées

Aucun départ ne sera autorisé sur le trajet entre l'école et la garderie.

En cas de retard : 06.77.11.56.40

Retards des parents le soir

En cas de retards répétés :

- ❖ avertissement
- ❖ majoration tarifaire
- ❖ exclusion temporaire ou définitive

Sans nouvelle des responsables légaux, les services de gendarmerie pourront être contactés.

Santé, sécurité et civisme

Les enfants doivent respecter :

- ✓ les autres enfants
- ✓ les agents
- ✓ le matériel
- ✓ les locaux

Les agents ne sont pas autorisés à administrer des médicaments.

En cas de blessure légère, les premiers soins seront assurés et les familles prévenues si nécessaire.

Sanctions

En cas de non-respect des règles :

1. information orale
2. avertissement écrit
3. entretien avec la famille
4. exclusion temporaire ou définitive

3. CONTACTS UTILES

- Restauration scolaire

cantine@moustoir-ac.bzh

02.97.63.47.80

- Garderie périscolaire

Permanence le matin : 06.70.84.33.64

Permanence le soir : 06.77.11.56.40

- Difficultés de paiement :

adjoint.scolaire@moustoir-ac.bzh

Portail Famille :

Pour effectuer vos démarches en ligne (inscription(s), réservation(s), consultation des menus, factures, etc.), connectez-vous au portail famille via le lien ci-dessous :

<https://www.espace-citoyens.net/moustoir-ac/espace-citoyens/>

RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Signatures du/des responsable(s) légal/légaux

Je soussigné(e)

responsable(s) légal/légaux de(s) l'enfant(s)

reconnais avoir pris connaissance du présent règlement.

A, le

Signature(s) :